



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

HAÏTI



D 2089 • Hi2
1-15 juillet 1996

MOTS-CLEFS
Économie
Ajustement structurel
Privatisation
Entreprise

PRIVATISATION, MODERNISATION ET FMI

Récemment revenu à la démocratie après tant d'années de dictature, Haïti doit désormais faire face avec une détermination accrue à une situation économique difficile qui le classe parmi les pays les plus pauvres de la planète. "Si nous ne réussissons pas économiquement, nous allons échouer politiquement" vient de déclarer le président René Préal (interview parue dans Haïti en marche, 19 juin 1996). Des discussions ont eu lieu entre les autorités haïtiennes et les instances internationales, notamment le FMI. Selon une procédure désormais classique sinon banale, un programme d'ajuste-

ment structurel et de modernisation/privatisation a été élaboré, en échange d'un important soutien financier. Le président René Préal a exprimé son accord dans un communiqué conjoint signé le 24 mai 1996 avec M. Michel Camdessus, directeur du FMI. Le projet est toujours en débat au Parlement. Il donne lieu à des appréciations diverses dont il est fait état ci-dessous à partir d'extraits d'articles parus en mai et juin 1996 dans l'hebdomadaire haïtien Haïti en marche et en avril 1996 dans le mensuel salvadorien Envio.

UNE RÉFORME JUGÉE INÉVITABLE

I - LES POINTS DE VUE DU DIRECTEUR DU FMI ET DU PRÉSIDENT D'HAÏTI

"C'est une heure d'histoire pour votre pays, ainsi que pour le monde car c'est toujours une bonne nouvelle quand un pays se lève et marche..." Ainsi parle le directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, à la signature d'un communiqué conjoint avec le président

René Préal, le vendredi 24 mai, au Palais national.

"Je peux, à la fin du mois, donner le feu vert à la communauté internationale pour un programme de 3 ans que le président Préal va nous proposer, continue M. Camdessus... C'est un programme qui peut améliorer les choses... permettre une amélioration humaine et sociale. Le président Préal en a fait sa responsabilité, et je ne doute pas, le peuple haïtien aussi... ainsi que le Parlement. Nous nous engageons pour 3 ans. Nous allons signer pour 3 ans. Haïti bénéficiera d'un soutien par tête d'habitant plus grand que tous les pays au monde actuellement." Selon le PDG du Fonds, l'argent réservé à Haïti est en lieu sûr pour l'instant mais il n'y res-

tera pas éternellement car il y a beaucoup d'appelés : les demandes abondent ... "Le gouvernement doit réduire son déficit budgétaire... Ne pas couper ses dépenses sociales mais les financer de façon saine et dans la transparence... Rétablir la morale publique et la morale fiscale..."

"Il faut aussi l'ouverture de l'économie... Ce pays ne peut pas prospérer dans l'isolement... grâce à la modernisation... qui est le contraire de la gestion archaïque... se débarrasser de tous les obstacles à la croissance", continue Michel Camdessus, avertissant aussi : "Il n'y a pas de miracle. Ce sera difficile. Ce sera long. Mais progressivement vous verrez les choses s'améliorer."

À la question d'un reporter sur le

constat d'échec des programmes d'ajustement structurel dans un grand nombre de pays, réponse du directeur général du FMI : "Rien n'est parfait dans le monde!" Dans ces pays, dit-il, les effets secondaires du programme peuvent avoir été mal calculés, principalement les conséquences sociales. Mais, poursuit-il, "partout dans le monde, y compris en Russie, en Chine et à Cuba, on privatise. L'État se rend compte qu'il ne peut pas tout faire. Pourquoi Haïti ne le ferait-il pas, mais en prenant ses précautions, en évitant les bêtises."

A quoi le président Préval, un sourire de soulagement en coin, de préciser à son tour : "Le directeur général du FMI sait que même si nous n'étions pas engagés avec le Fonds, nous aurions pris cette décision. En 1991, nous avons remis de l'ordre, rappelle-t-il (M. Préval était premier ministre du premier gouvernement Aristide). Les dépenses de l'État étaient bien gérées. Nous n'avions pas attendu les injonctions externes... La chance est là, nous n'allons pas la laisser passer."

Haïti en marche, 26 mai 1966

S'agit-il de privatisation ou modernisation ?

- *Monsieur le président, le gouvernement a présenté un projet de loi sur la privatisation de quelques entreprises publiques (...)*

- *Le président René Préval* : "Il s'agit d'une loi sur la modernisation des entreprises publiques. Nous ne parlons pas de privatisation. Et cette modernisation implique une participation du secteur privé (...). Nous avons dû négocier ardemment avec les bailleurs de fonds pour que les intérêts du peuple haïtien soient réservés. Nous avons pu négocier une loi de modernisation des entreprises publiques qui gardent à l'État haïtien la propriété des infrastructures. Cela implique soit un contrat de location, soit un contrat de concession, soit une association sous forme d'entreprise mixte avec un partenaire privé sur la base de 50%-50%. Le partenaire privé apportant sa technologie, son savoir-

faire, ce qui nous permettra d'offrir le téléphone et l'électricité. De notre côté, nous gardons la propriété de l'entreprise (...)

- *Ces propos sont de nature à rassurer les opposants les plus virulents (...)*

- *René Préval* : "Évidemment il y a un débat idéologique sur la question. Il y a un débat houleux, comme dans tout pays qui se respecte, sur la question de la privatisation. Nous avons rencontré tous les acteurs intéressés : les syndicats, les églises, le secteur privé, les maires, les parlementaires (...)

Cette politique, de toute façon, nous l'aurions entreprise, c'est elle qui nous permettra de sortir du gouffre où nous sommes."

Haïti en marche, 19 juin 1966

II - Un article d'Haïti en marche :

"IL N'EST PLUS POSSIBLE DE RETARDER LES MESURES"

Entreprises d'État et réforme de l'État

(...) Si la privatisation se fait dans des conditions excluant le monopole et si elle s'accompagne, d'une part de réformes administratives qui auraient dû être faites depuis longtemps et, de l'autre, d'une relance vigoureuse de la production alimentaire, il y a de fortes chances pour que l'économie haïtienne sorte du quinquennat Préval revivifiée. Si de plus l'on fait payer l'impôt aux contribuables délinquants, si des mesures de justice fiscale sont prises, si la sécurité et le respect des vies et des biens sont rétablis, il sera possible d'assurer à notre peuple, pour la première fois depuis des décennies, un "aller mieux" bien mérité. Après tout, n'est-ce pas pour cela qu'il s'est tant battu ?

L'une des grandes insuffisances des systèmes de gestion étatiques est le désintéressement et le laxisme de tous, ou de la plupart, en ce qui a trait à la performance de l'entreprise. Les entreprises régies par la libre concurrence leur sont, à cet égard, supérieures, car elles ne survivent que si elles sont compétitives. La libre concurrence entraîne aussi la baisse

des prix et une meilleure qualité des biens et des services. Toutefois, il ne faut pas se cacher que les entreprises d'État, lorsqu'elles ne sont pas gérées par un État maffieux, assurent en général une meilleure couverture sociale.

Il n'est plus possible de retarder l'application des mesures de privatisation et d'ajustement structurel. Mais il est certainement possible d'en tirer le meilleur parti que nous pouvons, et de prendre toutes les mesures additionnelles qui nous paraîtront appropriées, comme par exemple, les diverses mesures d'encouragement à la production rizicole que le gouvernement a prises ou est en train de prendre. Ce qui n'est pas possible non plus, c'est de faire marcher les choses d'après l'ancien modèle, le modèle duvaliériste.

Il est temps aussi de dire carrément à ceux qui défendent les entreprises publiques sur la base d'une conception abstraite, irréaliste, de cet État tel qu'il existe en Haïti depuis bientôt quatre décennies, que le premier souci du duvaliérisme au pouvoir a justement été, dès 1957, de coloniser l'État. Au fil des années, en y plaçant leurs hommes et leurs femmes et en y organisant des structures de pouvoir très particulières, François, puis Jean-Claude Duvalier ont fait de cet État leur vache à lait privilégiée, et la base économique du secteur duvaliériste de la petite bourgeoisie. Justement, si le duvaliérisme s'est toujours refusé à réformer l'administration, ce n'est pas parce qu'il aime le désordre en soi, mais parce que toute réforme réelle saperait le système de vols, de détournements, de privilèges, de monopoles et de sinécures grâce auquel il maintenait, et maintient encore dans une certaine mesure, une bonne partie de la petite bourgeoisie sous sa coupe.

Réformer l'État, c'est attaquer le duvaliérisme là où ça lui fait réellement mal : au portefeuille. La raison ultime de cette résistance acharnée contre la réforme, c'est cela, quoique bien des protagonistes semblent ne pas s'en rendre compte.

André Charlier

Haïti en marche, 16 mai 1996

RÉTICENCES ET REFUS

I - ARISTIDE SORT DU SILENCE

Trois mois après la prestation de serment de son successeur élu, l'ex-président Jean-Bertrand Aristide a pris pour la première fois la parole. Dans une interview accordée le vendredi écoulé à l'Agence haïtienne de presse, M. Aristide met en garde contre le processus de privatisation des entreprises publiques, condition *sine qua non* posée par les bailleurs de fonds internationaux pour aider Haïti à sortir de la catastrophe économique et financière dans laquelle elle est plongée actuellement.

L'ex-président conseille la prudence parce que la privatisation, dit-il, "n'a jamais amélioré le sort des citoyens d'aucun pays", et donc qu'on n'a pas intérêt à s'y lancer "tête baissée". Il qualifie la privatisation de "cigarette allumée aux deux bouts" ou encore de "piège à deux têtes."

M. Aristide recommande plus de débat sur le sujet. L'ex-chef de l'État appelle aussi à l'unité du mouvement Lavalas et à ne pas tomber "dans le piège de l'ennemi en nous dressant l'un contre l'autre". Les négociations avec le Fonds monétaire et la Banque mondiale avaient été suspendues pendant les derniers mois de la présidence d'Aristide à cause du refus par ce dernier de remplir l'une des conditions implicites de sa restauration au pouvoir par les nations occidentales : la privatisation des entreprises publiques.

Haïti en marche, 15 mai 1966

II - VISITE HOULEUSE DU DIRECTEUR DU FMI AU PARLEMENT

Au Parlement, le débat était passablement houleux lors de la visite du directeur général du FMI, certains parlementaires déclarant ne pas vouloir

entendre le message de M. Michel Camdessus.

Ces législateurs (au moins une demi-douzaine de sénateurs et une vingtaine de députés) disent camper "aux cotés du peuple." D'après eux, la situation du pays serait catastrophique avec l'application d'un tel plan. Le taux du chômage irait encore en augmentant. Le président de la chambre des députés, M. Fritz Robert St Paul, est de cette opinion. D'après ses déclarations, "les parlementaires qui ont rencontré M. Michel Camdessus ont contesté toutes ses approches visant à leur faire admettre l'idée de la privatisation" (Agence haïtienne de presse). Concernant les exemples de pays donnés par le directeur général du FMI où la privatisation a eu des effets positifs, tels le Pérou et le Chili, M. St Paul a expliqué que ces pays ont accepté ce programme au prix de lourds sacrifices, y compris la dissolution de leur Parlement.

Selon un bulletin de l'Agence haïtienne de presse, à l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale le lundi 20 mai, de nombreux membres de l'Organisation politique Lavalas (OPL), étaient montés au créneau contre le projet de privatisation.

"Je suis profondément hostile au programme de privatisation des entreprises publiques" a déclaré le sénateur Samuel Madistin, qui trouve également "mitigée" la position de certains membres de la famille politique Lavalas sur ce plan. Le parlementaire de l'Artibonite se déclare prêt à faire des "révélations" en ce qui a trait aux documents qui ont été signés. Selon lui, les agences financières internationales demandent la suppression de 24 000 emplois durant les trois prochaines années. Le Parlement a son mot à dire, a-t-il déclaré.

Et si le Parlement rejetait l'accord ? Haïti est un pays démocratique, aurait répondu le PDG du FMI - déclaration rapportée par l'Agence haïtienne de presse, où le peuple a le dernier mot à travers ses représentants au Parlement qui est souverain.

"Si le peuple à travers ses représentants rejette ce programme qui est l'offre du soutien de la communauté

internationale, il aura à prendre ses responsabilités, a déclaré M. Camdessus, estimant "qu'il s'agirait non seulement du rejet d'un soutien dont il a le plus immense besoin, mais aussi, de toute la politique de la communauté internationale et du président Préval pour Haïti."

Quant au président René Préval, il a invité les parlementaires à faire "en toute lucidité et en pleine conscience de leurs responsabilités", le choix qu'ils pensent être le meilleur et dans l'intérêt du peuple haïtien.

Haïti en Marche, 15 mai 1996

III - LA LUTTE CONTRE LES PRIVATISATIONS AU NOM D'UN "DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF"

Les cas de l'entreprise d'électricité et de la cimenterie

Privatisation de TELECO

Les secteurs de la société civile opposés au processus de privatisation ont commencé à débattre sur la base de leurs propres propositions afin de promouvoir le développement économique et social d'Haïti à long terme.

La Plateforme pour la défense du développement alternatif (PAPDA), une coalition d'organisations non gouvernementales et de groupes populaires, travaille peu à peu avec des représentants des syndicats d'entreprises d'Etat et d'autres organisations populaires. Elle formule des propositions concrètes qui prennent en compte les intérêts de la majorité des haïtiens en y incluant des suggestions afin d'améliorer la structure des entreprises d'Etat et avec le souci d'éviter de les vendre au secteur privé.

La Plateforme et le syndicat de travailleurs des télécommunications ont organisé conjointement une conférence de presse dans laquelle ils ont exprimé leurs préoccupations et les alternatives possibles. Une des préoccupations tient au fait que le gouvernement d'Haïti et le peuple haïtien ont beaucoup à perdre si TELECO, dont la ren-

tabilité est très forte (environ 71 millions de dollars de revenus en 1995), venait à être vendue à des investisseurs privés. Pendant ces 10 dernières années, les recettes de la compagnie téléphonique se sont élevées à environ 3% du PIB national. Des études de consultants privés indiquent qu'une expansion du service téléphonique pourrait générer des gains évalués à 150 millions de dollars et que les investissements nécessaires pourraient être financés par les revenus de TELECO.

Privatiser l'électricité

Dans le cas où cette source de revenus serait perdue, la Plateforme et les représentants syndicaux ont averti le gouvernement haïtien que ce serait difficile, et peut-être même impossible, de la remplacer ; ce qui augmenterait énormément la dépendance d'Haïti à l'égard des prêts internationaux et compromettrait le financement du développement national et celui des besoins sociaux, notamment en matière de santé et d'éducation. Les travailleurs de TELECO et les consommateurs ont aussi présenté leurs préoccupations concernant des cas de sabotage interne et de corruption volontairement provoqués avec l'intention d'augmenter l'influence des compagnies téléphoniques étrangères.

L'entreprise nationale d'électricité (EDH) est une autre illustration du phénomène. Actuellement, elle n'est ni rentable ni capable de satisfaire la demande. Cependant, les travailleurs de cette entreprise considèrent que la majorité des problèmes sont dûs au fait que la moitié seulement de l'électricité produite est facturée et que 25% seulement de celle qui est facturée est effectivement payée. En outre, ils signalent que la majeure partie de l'électricité impayée est consommée par des entreprises et des résidences, et pas seulement par les quartiers pauvres, au moyen de connexions illé-

gales. Des travailleurs de l'EDH et des représentants d'organisations de développement considèrent qu'il est essentiel de mettre en place un système de contrôle de la consommation, d'avoir les moyens d'exiger le paiement et d'engager des changements administratifs ; et ceci quels que soient les propriétaires de l'entreprise électrique. Ils remarquent enfin que la majeure partie du capital requis pour ces investissements et pour les autres existe déjà et qu'elle est dans le pays si on considère le crédit de la Banque centrale et les fonds de la BID et de l'Union européenne.

Privatiser la cimenterie

Les travailleurs considèrent que l'électricité est essentielle pour n'importe quelle stratégie de développement et que l'électricité rurale doit jouer un rôle vital dans le développement des industries liées à l'agriculture et pour l'emploi à l'intérieur du pays. Ils considèrent aussi que la privatisation de l'EDH reviendrait à mettre Haïti dans les mains d'un puissant monopole privé qui, profitant de l'absence de régulation, serait susceptible d'imposer des prix élevés et démesurés.

Les travailleurs insistent sur le fait que l'électrification doit faire partie d'une politique énergétique générale qui, entre autres choses, pourrait réduire la consommation de charbon, responsable à hauteur de 60% de la dramatique déforestation d'Haïti. Ils doutent qu'une compagnie privée ait quelque intérêt à considérer ces réalités dans la formulation de leur stratégie d'investissements et de prix.

La Plateforme a exprimé des inquiétudes similaires sur la proposition de privatisation de l'usine de ciment qui, selon une étude de la Banque mondiale, est capable de produire 200 000 tonnes de ciment par an à des prix compétitifs et avec un minimum d'investissement initial. L'usine est fermée depuis 1993 et le FMI, la Banque

mondiale et l'AID¹ insistent pour qu'elle n'ouvre qu'après sa privatisation. Tant les employés de l'usine que les experts d'organisations internationales se sont montrés préoccupés. Les uns et les autres considèrent en effet que le développement d'Haïti, qui exige une production nationale de ciment bon marché, se verrait affecté si une compagnie privée non régulée venait à prendre le contrôle absolu du marché.

De fait, depuis la fermeture de l'usine, tout le ciment est importé et les prix demeurent élevés.

CONDITION : DÉMOCRATISER

La vaste opposition à ces mesures montre aussi un facteur essentiel qui doit être considéré avant toute privatisation. Les accords d'Haïti avec les institutions financières internationales disent explicitement que les entreprises publiques doivent être "démocratisées" et que la privatisation ne doit pas continuer à concentrer les richesses et le pouvoir dans les mains d'un même petit groupe qui s'est traditionnellement maintenu en situation de monopole.

A l'occasion des réunions de Paris, les donateurs internationaux, le gouvernement d'Haïti et les institutions internationales (août/94 et janvier/95) s'accordèrent sur le fait que chaque proposition de privatisation devrait être l'objet d'une analyse attentive de toutes les options et d'un large débat national. Parmi les options possibles, la Plateforme étudie des plans dans lesquels la propriété passerait dans les mains des travailleurs afin de garantir une véritable démocratisation.

Envio, avril 1966

Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

1. Agence internationale pour le développement, faisant partie du groupe de la Banque mondiale (NdT).

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 72 77 00 26 • Fax 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. (1) 43 37 87 14 - Fax (1) 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176, rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. (1) 44 18 60 50
Fax (1) 45 55 28 13.